

THE GREY GATSBY

2^e au classement des étalons de 1^{re} production

Cette année, ses yearlings se sont vendus jusqu'à 110.000 € à Arqana
100 juments saillies en 2021

Paris du Nord Tel: 01 43 32 88 22 27 28

Le mot de la fin : Névrectomie

Adoptée le 16 novembre, la proposition de loi de Loïc Dombrevail, député des Alpes-Maritimes, concernant les conditions de détention des animaux de compagnie et des équidés, vise aussi à « inscrire dans le document d'identification de l'équidé par le vétérinaire qui l'a pratiquée, toutes interventions médicales ou chirurgicales aboutissant à l'interruption permanente du passage de l'influx nerveux sensitif de tout ou partie d'un membre ». La députée Martine Leguille Balloy, qui a travaillé sur la partie de la loi dédiée aux équidés, nous a dit : « Dans le Code des courses, courir un cheval névrectomisé est déjà interdit. Mais l'obligation d'indiquer la névrectomie sur le carnet du cheval est une chose inédite. Et visiblement, cela s'est avéré indispensable vu les pratiques, mais aussi pour protéger les transactions. Pour ce texte, nous avons travaillé avec l'académie de l'Agriculture et nous avons mis 3 ans à aboutir. Après, il fallait avoir le véhicule législatif et jusqu'à présent, nous n'en avons pas. »

POUR	118
CONTRE	1
NOMBRE DE VOTANTS	123
SUFFRAGES EXPRIMÉS	119
MAJORITÉ ABSOLUE	80

Le 16 novembre, les députés ont définitivement adopté la proposition de loi contre la maltraitance animale